

BILL DES PRIMES SUR LE CHANVRE

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la deuxième lecture du bill n° 215, intitulé: Loi concernant le paiement de primes sur certains produits manufacturés du chanvre.

Il dit: Ce bill a pour but d'encourager la culture du chanvre au Canada pour remplacer la fibre de Manille que l'on importe actuellement pour la fabrication de la ficelle d'engergage et autres cordages. Il est bon, je crois, que nous fournissions à l'Ouest l'occasion d'augmenter la variété de ses produits. D'après ce bill, ces primes seront payées de 1926 à 1933. Les chiffres sont indiqués dans le bill.

L'honorable M. BRADBURY: C'est-à-dire pendant à peu près huit ans?

L'honorable M. DANDURAND: Oui.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Est-on sûr que l'on puisse cultiver du chanvre avec succès? Le département de l'Agriculture fait-il quelque chose pour encourager la culture du chanvre et quelles sont les perspectives de succès d'une industrie basée sur la fabrication de la ficelle d'engergage ou du fil de chanvre?

L'honorable M. DANDURAND (lisant):

Prime sur le chanvre

Il est une autre industrie que nous voulons aider d'une manière semblable. Nous nous sommes tous appliqués à encourager la culture du chanvre à laquelle se prête très bien, nous assure-t-on, le sol de certaines parties de notre pays.

On croit qu'avec un peu d'encouragement il pourrait s'établir au Manitoba une grosse manufacture qui tirerait sa matière première du chanvre cultivé dans son voisinage immédiat. Voici encore une industrie qui n'a peut-être besoin d'aide qu'à ses débuts seulement. Il y a une forte demande sur le marché canadien pour les produits du chanvre et autres articles similaires. S'il est possible de récolter économiquement notre chanvre et de le transformer en produits manufacturés dans des usines situées à proximité des champs de culture, nous n'avons certainement pas à regretter l'aide que nous aurons accordée. Nous proposons donc de faire dans ce cas ce que nous avons fait pour l'industrie du cuivre. Avec l'aide que nous accordons à cette industrie il devrait être possible de fabriquer sous peu au Canada des tiges et des barres de cuivre. Les progrès de l'industrie du chanvre seront plus lents. Il faudra un certain temps pour compléter le cycle prévu par les autorités qui s'occupent de créer cette industrie, pour produire la récolte et pour préparer et transformer enfin le chanvre. C'est pourquoi l'on se propose dans ce cas de commencer la période de huit années le 1er janvier 1926. A ce moment-là la ficelle d'engergage et les autres produits du chanvre canadien seront prêts à être mis sur le marché et les producteurs pourront réclamer la prime. Dans ce cas aussi, la prime sera au début de un centin et demi par livre, et ira en diminuant d'année en année jusqu'à l'expiration de la période de huit ans alors qu'elle cessera d'être payée.

A cette époque la ficelle d'engergage et autres articles fabriqués avec du chanvre canadien devraient être prêts à être mis sur le marché.

L'honorable M. FOWLER: Que va-t-on faire avec le chanvre?

L'honorable M. WATSON: De la ficelle d'engergage.

En réponse à la question de l'honorable sénateur qui voulait savoir si la culture du chanvre avait des chances de réussite dans l'Ouest, je puis dire que, à côté de Portage-la-Prairie, 200 acres de terre ont été ensemencés en chanvre il y a deux ans. Le chanvre atteint une hauteur de 12 à 14 pieds et donne une belle récolte par acre. Il n'y aurait qu'un empêchement à la réussite de ce projet, c'est qu'il n'y aurait pas assez d'humidité à l'automne pour permettre à la plante de pourrir sur pied.

L'honorable M. FOWLER: Ils les font pourrir dans les ruisseaux.

L'honorable M. WATSON: On étudie en ce moment la construction de réservoirs dans lesquels on pourrait immerger le chanvre et l'y laisser pourrir. Une compagnie a été organisée à Winnipeg et elle a demandé que cette prime lui soit payée. La question du marché n'est pas discutable.

L'honorable M. FOWLER: Parlez-nous donc de la qualité du chanvre? Peut-il soutenir la comparaison avec le chanvre de Manille?

L'honorable M. WATSON: Je l'ignore.

L'honorable M. FOWLER: C'est très important. L'emploi de fibre de lin pour la fabrication de la ficelle d'engergage n'a pas été un succès jusqu'à présent.

L'honorable M. WATSON: Cette compagnie est prête à en courir le risque, et nous n'avons rien à y perdre, puisque nous ne payons que sur le produit manufacturé.

L'honorable M. GORDON: Si le gouvernement se décide à payer des primes, je lui suggérerais d'étudier la possibilité d'en payer une pour développer l'industrie du fer dans le nord de l'Ontario. On a réussi à ouvrir dans le nord de l'Ontario des mines d'or, peut-être les plus belles du monde, et cela sans aide d'aucune sorte. Les mines d'argent et de cuivre ne reçoivent elles non plus aucune subvention. Le fer, dont nous avons besoin peut-être plus que tout autre métal au Canada, a été complètement négligé. Comme tout le monde le sait, presque tout le fer employé au Canada vient des Etats-Unis, et cependant nous avons dans le nord de l'Ontario des millions de tonnes de fer qui ne sont pas exploitées. Si le gouvernement se décide à accorder des primes, je crois qu'il devrait étudier sérieusement la possibilité d'encourager cette industrie.